31e ANNÉE N° 6 16 Mars 1909

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

Résistance et Stabilité
DES CONSTRUCTIONS

De même que pour les moments fléchissants, nous construirons d'abord séparément les courbes des efforts tranchants maxima correspondant à la charge permanente et à la charge mobile.

En ce qui concerne la première courbe, on l'obtiendra en portant aux extrémités de la droite 01 les ordonnées 11′ et 00′ représentant respectivement les efforts tranchants aux points d'appuis A et B. On sait que dans ce cas, en effet, la courbe se réduit à une droite oblique telle que 1′0′. Celle-ci coupe l'axe 01 en son milieu 3, car en ce point, l'effort tranchant est nul, alors qu'il est maximum aux extrémités.

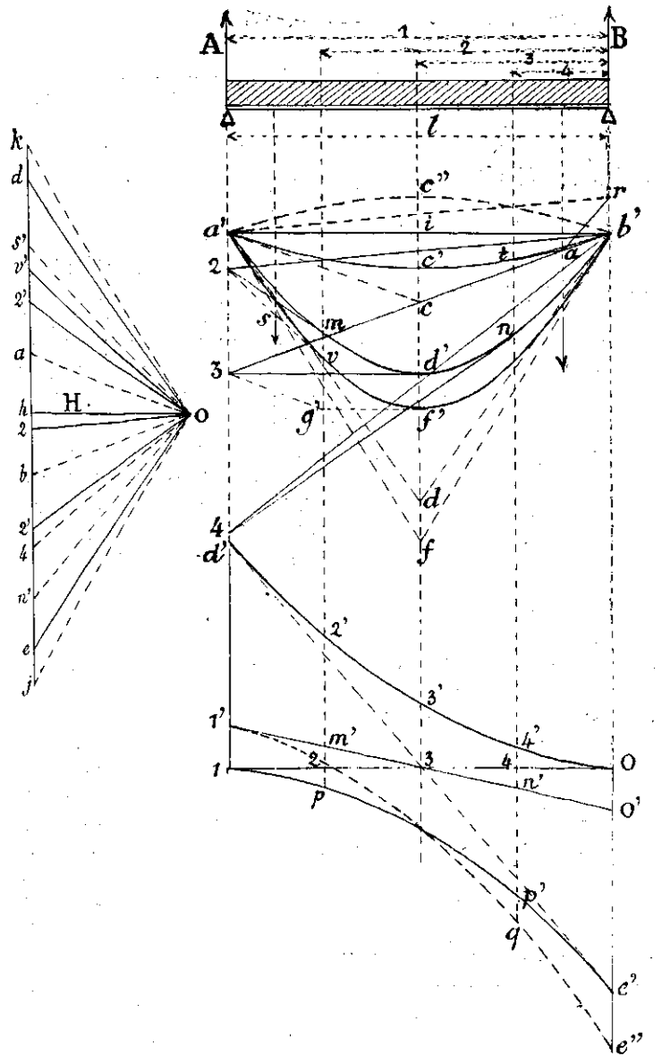

Ces valeurs maxima 11′ et 00′ sont données, comme nous l'avons vu, par les segments *ah* et *hb* du polygone des forces.

Pour construire la courbe des efforts tranchants maxima correspondant à la charge mobile, nous considérons l'effort qui s'exerce dans un certain nombre de sections déterminées, lorsque la charge mobile s'étend depuis l'appui de droite jusqu'à la section considérée. Nous choisirons successivement la section A et celles situées aux $\frac{3}{4}$, aux $\frac{2}{4}$ et au $\frac{1}{4}$ de la longueur de la poutre ainsi que celle correspondant au point d'appui B.

Dans le premier cas, qui est celui pour lequel la charge mobile s'étend sur toute la longueur de la poutre, le moment est maximum en A et de plus il est supérieur à tous les maxima qui pourront se produire pour les charges partielles, correspondant aux sections envisagées ci-dessus.

Nous avons vu que ce maximum est donné par le segment *hd* du polygone les forces; nous porterons donc sur 01 l'ordonnée $1d' = hd$ qui donne en *d′* le point le plus élevé de la courbe cherchée.

Nous pourrons, en nous servant de la courbe des moments *a′d′b′*, tracer entièrement le diagramme des efforts tranchants, dans toutes les sections de la poutre, celle ci étant chargée uniformément sur toute son étendue. On obtiendrait ainsi pour la section située au quart de la longueur, par exemple, une certaine valeur de l'effort tranchant; mais celle-ci serait nécessairement inférieure à celle qui se produit lorsque la poutre n'est chargée que sur les trois quarts de sa portée, c'est-à-dire lorsque la surcharge ne règne que sur la partie située à droite de la section considérée.

Considérons donc ce deuxième cas pour déterminer le second point du diagramme des efforts maxima. L'effort tranchant est alors représenté dans ce polygone des forces par le segment 22′; c'est donc cette longueur que nous devrons porter dans notre diagramme au quart de la longueur 01 et nous obtiendrons ainsi le point 2′ qui représente l'effort maximum qui puisse se produire dans la section considérée, pour la surcharge donnée par mètre de longueur de la poutre.

Pour la section située au milieu de la poutre, l'effort tranchant est donné par *hb* dans le polygone des forces et cette longueur que nous porterons en 33′ dans notre diagramme; la longueur 33′ représente donc l'effort tranchant dans la section du milieu, lorsque la surcharge mobile couvre la longueur 2 de la poutre, et l'on voit que cet effort maximum est bien différent de celui qui se produirait dans la même section pour le premier cas de surcharge et qui serait alors égal à zéro.

On voit de même que, dans la section correspondant à la surcharge n° 4, l'ordonnée sera 44′ égal au segment $4n'$ du polygone funiculaire.

Enfin lorsque la surface mobile se déplaçant de gauche à droite a dépassé la section B, aucun effort du fait de cette surcharge ne s'exerce plus sur la poutre et l'effort tranchant en B est nul. En traçant une courbe continue par les points *d′*, 2′, 3′, 4′ et 0, on obtient le diagramme des efforts tranchants maxima.

On obtiendrait une courbe symétrique 1, *pp′e′*, si la surcharge se déplaçait dans le sens opposé. Ces deux courbes sont des arcs de parabole tangents à la fois aux droites 01 et $4e'$. Cette dernière est déterminée par les ordonnées $1d'$ et $0e'$ et d'ailleurs elle passe par le milieu de la portée 01. Au point 3′, par exemple, la parabole doit être tangente à la droite qui joint les milieux des deux tangentes *d′*3 et 03.

Pour obtenir la courbe représentant les efforts maxima résul-

tants qui correspondent à la charge permanente et à la surcharge mobile, il suffit évidemment d'additionner les ordonnées des deux diagrammes partiels en tenant compte de leur signe. Cette construction a été faite sur la figure pour le cas où la surcharge mobile se déplace de droite à gauche.

Dans ce tracé, on a retranché les ordonnées de 1'3 de celles de la courbe parabolique inférieure dans la moitié de gauche du diagramme et l'on a au contraire ajouté les ordonnées de 30' à celles de l'arc de droite. On obtient ainsi la courbe en pointillé 1'2 qe''. Cette nouvelle parabole est tangente à la fois à la droite 1'0' et à une autre droite qu'on obtiendrait en joignant le point e'' au milieu 3 de l'axe des abscisses.

Il est d'ailleurs possible de tracer cette courbe directement en considérant les diagrammes des moments fléchissants correspondant à la charge totale $p = p_1 + p_2$ pour les quatre cas considérés.

Cherchons donc à construire ainsi la courbe supérieure des efforts tranchants résultants qui n'a pas été tracée sur le dessin afin de ne pas surcharger la figure.

Pour le premier cas où la surcharge occupe toute l'étendue de la poutre, il faudra mener dans le polygone des forces les vecteurs oK et oh respectivement parallèles aux lignes $a'f$ et $a'b'$ qui appartiennent au diagramme funiculaire $a'f'b'$. Le segment hK ainsi déterminé devra être porté en 1K', le point K' non figuré devant se trouver au-dessus de d' à une distance dK' = dK.

Dans le cas de la surcharge correspondant à la longueur 2, il y a lieu de compléter le polygone funiculaire. La partie de la courbe $b'f'v$ reste la même ; mais à partir de la section verticale passant par v, il n'y a plus de surcharge et la seule force agissante est la charge permanente $\frac{p_1 l}{4}$ qui peut être considérée comme concentrée au milieu du premier quart de la poutre. Soit s l'un des points de la direction de cette force verticale. On complétera le polygone funiculaire en menant la tangente vs jusqu'à sa rencontre en s avec la force précitée et en joignant le point S au point 2, correspondant au polygone partiel des moments afférents à la surcharge considérée.

S'il n'y avait pas de charge permanente, la force agissant dans la section mv serait égale au segment 2'2 du polygone des forces ; mais la présence de la force $\frac{p_1 l}{4}$ modifie le contour du polygone funiculaire suivant $f'v\,s2$. Nous mènerons donc les vecteurs ov' et $o2$, respectivement parallèles à la ligne finale du polygone funiculaire $b'2$ et à la tangente vs, ce qui détermine le segment $v'2$ qui constitue la seconde ordonnée du diagramme à construire.

Pour la surcharge 3, il faut envisager le contour funiculaire $b'f'g'3$ et l'on trace les vecteurs oh et ob parallèles respectivement à la tangente $f'g'$ et à la ligne terminale $b'3$, ce qui donne le segment bh égal à la troisième ordonnée du diagramme.

Quand la surcharge est réduite à la longueur 4, toute la partie gauche de la poutre est uniquement soumise à la charge permanente et la courbe des moments fléchissants se réduit sur ce parcours à l'arc de parabole $a'c't$. Dans ce cas, le polygone des forces est représenté par le triangle ao dans lequel le segment ab représente la charge permanente $p_1 l$ et $b4$ le quart de la surcharge totale.

Cette dernière force égale à $\frac{p_2 l}{4}$ est appliquée au milieu de la partie considérée de la poutre. Après avoir tracé sa direction, nous menons la tangente ta jusqu'à sa rencontre en a et par ce dernier point une droite ar parallèle à $o4$. On obtient ainsi le contour $a'c'av$ fermé par la ligne finale $a'r$.

Il ne reste plus qu'à mener dans le polygone des forces les vecteurs parallèles à la tangente ta et à la ligne finale $a'r$; ces deux vecteurs qui n'ont pas été tracés sur la figure seraient compris dans l'angle $2ob$ et détermineraient la quatrième ordonnée du diagramme.

Lorsque la charge mobile s'est entièrement retirée de la portée de la poutre, celle-ci n'est plus soumise qu'à la charge permanente et l'effort tranchant en B devient oo'. La courbe passerait donc par le point o' comme la courbe inférieure passe par le point 1'.

Nous avons exposé en détail les divers éléments de cette théorie, mais on voit que, pour construire les diagrammes partiels ou résultants des efforts tranchants, il suffit de déterminer les tangentes $d'e'$, $1'o'$ et $3e''$, ce qui se fait avec la plus grande facilité.

DYNAMIS.

QUESTIONS LYONNAISES

LE CHEMIN DE FER DE L'EST

SUPPRESSION DES PASSAGES A NIVEAU

Maintenant que la suppression des passages à niveau de la ligne du P.-L.-M. est un fait accompli, il serait temps de se préoccuper de faire disparaître la barrière restante formée par la ligne de l'Est.

Il est d'ailleurs regrettable que l'on n'ait pas procédé à cette dernière opération en même temps que s'effectuait l'entreprise principale, puisqu'en notre siècle de chinoiseries administratives il faut près de vingt ans d'études et de démarches avant d'aboutir à une décision.

Le chemin de fer de Lyon à Saint-Genis-d'Aoste n'a pas encore pris, il est vrai, un grand développement, et les trains qui empruntent cette voie sont évidemment beaucoup moins nombreux qu'entre Perrache et Saint-Clair, mais la ligne de niveau n'en présente pas moins une gêne sérieuse à la circulation entre Lyon et la populeuse banlieue de l'Est, Villeurbanne, Montchat et Monplaisir.

D'autre part, on peut se demander s'il ne serait pas opportun d'examiner l'éventualité d'une liaison plus intime entre ladite ligne et le P.-L.-M., liaison devant donner plus de facilité aux voyageurs passant d'un réseau à l'autre.

Il est certain que le terminus actuel, près de l'avenue Félix-Faure, ne répond pas aux desiderata de la population lyonnaise, portée de plus en plus à se déplacer les dimanches et fêtes, pour s'ébattre en pleine liberté dans les campagnes environnantes, et qui, ne trouvant pas assez de facilités d'accès à ladite gare, déserte de plus en plus les ravissants paysages dauphinois.

Enfin, l'importante agglomération de la banlieue est, qui se développe considérablement, n'est pas raccordée comme elle devrait l'être aux lignes ferrées, de sorte que les habitants de Villeurbanne et des centres voisins ne peuvent pas profiter commodément des horaires du P.-L.-M., malgré l'extension des tramways, toujours pleins aux jours d'affluence.

On peut donc dire que la Compagnie P.-L.-M., comme la petite Compagnie de Lyon à Saint-Genis-d'Aoste, sont toutes deux lésées par le présent état de choses.

Ne serait-il pas possible de prévoir, sinon la fusion complète, tout au moins l'exploitation d'un tronçon commun permettant de reporter à Perrache le terminus de la ligne de l'Est ?

Il nous semble que cette solution serait facilement acceptable par les deux Administrations, et que rien ne s'opposerait à sa réalisation.

Les centres suburbains seraient ainsi reliés, d'une façon

directe, à la principale gare de notre ville, ce qui serait indiscutablement approuvé par les habitants intéressés.

Rien n'empêcherait, cependant, de créer une station aux alentours de la gare actuelle qui, dans ce cas, devrait forcément disparaître, étant donné que, pour le raccordement avec la direction de Perrache, il faudrait établir une double voie courbe en sens opposé de celle qui existe maintenant. Ledit raccordement traverserait, en diagonale, l'emplacement de l'ancien fort de Villeurbanne, en contournant les terrains militaires ; il resterait en tout cas assez de place pour l'installation d'un jardin public entre la ligne ferrée et les artères en bordure rejoignant la rue Charlet.

Bien entendu, la jonction entre la ligne de l'Est et la gare à marchandises de la Part-Dieu devrait subsister, mais les voies seraient surlevées pour faire disparaître le passage à niveau de l'avenue Félix-Faure. En outre, il resterait encore la possibilité de faire partir des trains de la gare des Brotteaux, aussi bien que de Perrache. Quant aux passages à niveau du chemin des Pins et de la rue Charlet, ils devraient être naturellement supprimés.

Dans l'hypothèse de la jonction à Perrache, la nouvelle station serait bien placée, croyons-nous, à l'intersection du cours Gambetta ; on pourrait même prévoir une autre halte près du chemin des Pins, au carrefour où se réunissent plusieurs voies publiques desservant les quartiers de Montchat, de Sans-Souci, de Monplaisir, des Maisons-Neuves, etc., et où se croisent plusieurs lignes de tramways rejoignant le centre de la ville. peut-être même pourrait-on se limiter au choix unique de ce dernier emplacement.

D'ailleurs, si des considérations d'ordre technique militaient en faveur du terminus à la gare des Brotteaux, ce qui serait cependant moins avantageux pour les voyageurs de la banlieue, jusqu'à cette gare ils ne pourraient avoir, quant à présent, la correspondance dans toutes les directions du réseau P.-L.-M., il ne faudrait alors pas hésiter à établir la station intermédiaire à Sans-Souci, près de la rue Charlet et du chemin des Pins.

A notre avis, il faudrait même, pour compléter la mesure, prévoir la création de trains légers de Villefranche à Vienne et à Bourgoin, et de Bourg à Saint-Etienne, par le pont Saint-Clair et les Brotteaux. Ces dernières créations, que l'on pourrait faire à titre d'essai pendant une année, dégageraient le tronçon surchargé Collonges-la-Mouche de la grande ligne du P.-L.-M.

Telles sont les idées que nous soumettons à l'examen attentif des diverses Administrations en cause et de notre Municipalité.

SINED.

LA RECONSTRUCTION

DES PONTS DE L'HOTEL-DIEU ET LA FEUILLÉE

Les projets de reconstruction des ponts de l'Hôtel-Dieu et la Feuillée ont été mis à l'enquête. Un rapport du Maire en fait connaître les résultats.

Une première constatation s'en dégage : l'intérêt qu'un certain nombre de nos concitoyens commencent à manifester pour les projets soumis à l'appréciation du public. Six observations ont, en effet, été consignées relativement au premier projet : parmi celles dont nous avons plus spécialement à nous occuper, figurent celles de M. Fleury, architecte, et de la Société d'Etude et d'Encouragement pour la prospérité et l'embellissement de la ville de Lyon, que *la Construction lyonnaise* a déjà exposées (1), concernant le pont de l'Hôtel-Dieu.

Il y a lieu de mentionner la demande de MM. Robert et Chollat, architectes, commune aux deux projets, et tendant à la mise au concours entre architectes lyonnais de la partie décorative des deux ponts.

Enfin, la Chambre de commerce, s'appuyant sur des considérations très justifiées, étant donné la situation du pont la Feuillée au débouché de la gare Saint-Paul, demande que la largeur en soit portée de 16 à 20 mètres.

Nous laissons de côté les observations d'un autre ordre qui n'ont pas le même intérêt ici.

Dans le rapport qu'il soumet au Conseil, le Maire, en concluant à une fin de non-recevoir, semble surtout préoccupé de la dépense immédiate et ne pas tenir compte, comme nous l'avons déjà trop souvent constaté, des besoins de l'avenir. Il fait une distinction, plus subtile que sérieusement convaincante, entre l'*utilité* — « en ce sens qu'il est évidemment préférable d'avoir un pont trop large qu'un pont trop étroit » — et la *nécessité*. Avec de semblables considérations, on risque fort de se trouver, dans un avenir plus ou moins éloigné, en présence de nécessités dont la réalisation devient onéreuse.

Le document s'appuie comme exemple et prend comme comparaison la largeur des ponts de Paris et les distances respectives qui les séparent ; mais cet élément n'a qu'une valeur tout à fait relative. Il ne faut pas oublier que ces ponts sont de construction déjà ancienne, et rien ne prouve que, s'il s'agissait d'en édifier actuellement, on s'en tiendrait aux largeurs qu'ils possèdent.

Le Maire de Lyon propose à son Conseil de rejeter les observations produites à l'enquête et de confirmer purement et simplement la délibération du 17 février 1908.

Il fait toutefois une réserve en ce qui concerne l'observation de MM. Robert et Chollat, relative à la partie décorative des ponts. Lorsque le Conseil sera saisi du projet définitif, il pourra apprécier si l'ornementation adoptée est satisfaisante ou si l'on doit la mettre au concours (1).

Comme les observations émanent de personnalités compétentes, et non d' « ingénieurs d'occasion », il nous semble qu'il est fait trop bon marché des opinions exprimées. Nous voyons une fois de plus consacrer officiellement l'infaillibilité des bureaux qui ont établi les projets ; une enquête devient donc parfaitement inutile, puisqu'il est admis en principe qu'il n'y aura rien à changer aux projets soumis à cette formalité.

CARNUTENSIS.

(1) Voir *la Construction lyonnaise* des 1er et 16 décembre 1908.

(1) En ce qui concerne l'ornementation du pont la Feuillée, nous renvoyons le lecteur à l'article de M. Henri Soilu, dans *la Construction lyonnaise* du 1er novembre 1908.

INAUGURATION
DES COURS D'APPRENTISSAGE DES BRONZIERS DE LYON

L'inauguration des cours de géométrie et de dessin professés par M. Santu, architecte, aux apprentis du bronze, vient d'avoir lieu.

M. Berlie, président de la Fédération des Chambres syndicales du Bâtiment et des Travaux publics de l'Est et du Sud-Est de la France, et président du groupe constitué par les bronziers à la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Lyon, a ouvert la séance en exposant, dans ses grands traits, l'œuvre que tentent les maîtres bronziers en vue de la rénovation de l'apprentissage, et en remerciant ses collègues de vouloir bien, par leurs sacrifices, montrer l'intérêt qu'ils portent à cette œuvre.

Après avoir remercié M. Garin, président de la Société d'Enseignement professionnel du Rhône, et M. Lang, son directeur, d'avoir bien voulu mettre à sa disposition une salle de cours, M. Berlie adresse aux apprentis de paternelles et sages recommandations, leur disant que pour faire un homme utile et un bon citoyen il faut connaître ses droits mais aussi, ce qui est plus difficile, ses devoirs ; il termine

en leur présentant l'ami dévoué qui a consenti à assumer la tâche de transformer ses jeunes élèves en des ouvriers habiles.

M. Pétavit, le sympathique président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, qui a tenu à affirmer par sa présence toute la sympathie que lui inspirent à la fois et M. Berlie et l'œuvre à laquelle il s'est dévoué, donne en termes affectueux quelques bons conseils aux apprentis, et le cours commence.

Nous applaudissons vivement à cette initiative intelligente et nous sommes convaincus qu'avant peu les dévoués organisateurs s'apercevront des heureux résultats obtenus.

L'ASSOCIATION DES INDUSTRIELS DE FRANCE

L'Association des Industriels de France contre les accidents du travail a célébré, le 26 février, par un banquet, au Palais d'Orsay, le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation.

M. René Viviani, ministre du travail et de la prévoyance sociale, avait accepté la présidence de cette fête, à laquelle M. le Président de la République s'était fait représenter par M. le commandant Schlumberger.

Aux côtés du Ministre, avaient pris place : MM. G. Dumont, président ; S. Périssé, président honoraire ; H. Mamy, directeur de l'Association ; Ménard, vice-président du Conseil municipal de Paris ; Pelletier, représentant du Préfet de la Seine ; Emile Cheysson, membre de l'Institut ; A. Fontaine, directeur du travail ; Mirman, directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques ; A. Nétin, directeur du cabinet de M. Viviani ; Barbet, président de la Société des Ingénieurs civils de France ; les membres du Comité exécutif et du Conseil de direction de l'Association et un grand nombre de notabilités industrielles.

En un discours très applaudi, M. G. Dumont a fait l'historique de la création et du développement de l'Association, qui groupe aujourd'hui, dans 79 départements, 3.000 industriels occupant plus de 350.000 ouvriers. Il a fait ressortir les grands services qu'elle a rendus à la sécurité du travail et à l'hygiène des ateliers et rappelé son importante création du Musée de prévention des accidents du travail et d'hygiène industrielle, au Conservatoire des arts et métiers.

M. S. Périssé a porté un toast à la mémoire d'Engel-Dollfus et d'Emile Muller, les fondateurs de l'Association de Mulhouse et de l'Association des Industriels de France.

M. Emile Cheysson, dans un très beau discours, a montré de quelles nécessités nouvelles est née la science de la prévention et il a appelé de tous ses vœux la vulgarisation de cette science et sa pénétration dans l'enseignement public.

Puis, M. Viviani s'est levé.

Dans un éloquent discours, le Ministre a félicité l'Association des efforts qu'elle a déployés, des résultats qu'elle a obtenus. Il l'a assurée de toute la sympathie des Pouvoirs publics et l'a remerciée des services qu'elle a rendus et qu'elle rend tous les jours à la cause de la sécurité du travail et de l'hygiène des ateliers. Après avoir expliqué les raisons qui ont motivé la création du Ministère du travail et dissipé la légende qui représente ce dernier comme fermé au patronat et ouvert exclusivement au prolétariat, il a recherché les causes du conflit social et de ces luttes néfastes qui s'élèvent trop souvent entre le capital et le travail. Il a émis le vœu que l'on pût trouver l'instrument juridique et économique qui permit d'établir, dans les rapports de ces deux éléments de la prospérité publique, la stabilité nécessaire, et il lui a semblé que le contrat collectif, qui ne peut évidemment pas résoudre à lui seul le problème social, pourrait du moins permettre d'en étudier la solution avec conscience et sang-froid.

De chaleureux applaudissements ont salué la péroraison de cet éloquent discours.

M. Hamy, directeur, a lu la liste des récompenses décernées, cette année, par l'Association.

M. Viviani a remis la rosette d'officier de l'Instruction publique à MM. Bénac et Gélis, et les palmes académiques à MM. Caen, Landot et Manens.

L'excellente musique du 104e régiment d'infanterie, sous la conduite de son habile chef, M. Vivet, prêtait son concours à cette brillante réunion.

CONCOURS

ANNECY

CASINO

Le Conseil municipal d'Annecy a entendu, dans une de ses récentes séances, la lecture d'un intéressant rapport présenté par M. Alfred Verjus, qui a exposé l'économie du projet de traité passé entre la Ville et MM. Cochet, Riffard et Gentil, qui prendraient à bail pour trente ans le Casino à édifier par la Ville sur l'emplacement du théâtre actuel. La dépense est évaluée à 400.000 francs, dont 50.000 francs seront affectés à des modifications au théâtre, qui sera maintenu. Les travaux devront être exécutés dans une année. Le projet d'ensemble des constructions devant être en harmonie avec le merveilleux décor que présente le paysage, un concours entre architectes est décidé avec une somme de 5.000 francs offerte par MM. Cochet, Riffard et Gentil, pour être décernée en primes. Le premier classé recevra 2.500 francs de primes et sera déclaré architecte des travaux. Le second aura 1.500 francs et le troisième 1.000 francs. La Commission sera composée du Maire, de deux conseillers municipaux, de deux architectes nommés par la Ville et de deux architectes désignés par les concurrents. Selon la convention, une somme de 63.000 francs, représentant le prix des trois dernières années de la location, sera versée par les preneurs dans la caisse de la Ville, avant l'adjudication des travaux ; de ce fait, la Ville contractera un emprunt de 340.000 francs au lieu de 400.000 francs, qui sera remboursable en 27 ans au lieu de 30 précédemment prévus. Enfin, MM. Cochet, Riffard et Gentil verseront, à titre de cautionnement, une somme de 60.000 francs, qui servira de garantie pour l'ameublement du Casino, dont ils disposeront pendant trente ans. Le Conseil a approuvé les conclusions du rapport de M. Verjus, tendant à autoriser le Maire à passer le contrat définitif avec MM. Cochet, Riffard et Gentil, à ouvrir le concours entre architectes avec une durée de deux mois et à admettre le principe de l'emprunt de 340.000 francs à contracter.

AIX-EN-PROVENCE

ASSAINISSEMENT ET AMÉLIORATION DE LA DISTRIBUTION D'EAU

Nous avons annoncé, dès le 16 février dernier, ce concours qui est ouvert à tous les ingénieurs hygiénistes, entrepreneurs spécialistes français et étrangers.

Voici des renseignements complémentaires utiles à nos lecteurs.

Le projet établi sera divisé en trois parties distinctes : A) *Construction d'un bassin* contenant l'eau suffisante pour le bon fonctionnement du système du tout-à-l'égout, en temps de chômage du canal du Verdon. — B) *Réseau d'égouts* à construire y compris bassin de réunion. — C) *Usine de stérilisation* du réseau d'égouts pouvant traiter environ 12.000 mètres cubes d'eaux infectées par vingt-quatre heures.

Les concurrents pourront envoyer seulement un projet relatif, soit au bassin, soit au réseau d'égouts, soit à l'usine de stérilisation.

L'Administration municipale communiquera sur place tous les documents en sa possession et permettant aux intéressés d'établir leurs projets.

Les projets et soumissions devront être remis à M. le Maire d'Aix-en-Provence avant le 1er mai 1909.

Trois prix, dont le montant sera de 500, 2.000 et 3.000 francs,

seront décernés aux premiers projets non adoptés. Celui de 500 francs sera donné pour le projet A, celui de 2.000 francs pour le projet B et celui de 3.000 francs pour le projet C.

Les concurrents pourront se mettre en rapport avec le premier adjoint délégué à l'hygiène, M. le Dr Guillaumont, et M. l'architecte de la ville, qui leur founiront, sur état, les indications matérielles dont ils pourront avoir besoin, ainsi que le cahier des charges relatif à l'exécution des travaux.

LYON

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE

Architecture : Une entrée monumentale pour exposition universelle.

Archéologie : Relevés complets de la maison de l'Outarde d'Or, rue du Bœuf, 19. — Indépendamment de ce concours, portant sur les exercices 1909-1910, la Société, pour familiariser les jeunes élèves architectes avec les sujets anciens, met au concours une liste de douze sujets, parmi lesquels les concurrents en auront deux à choisir.

Art décoratif (composition graphique) : Un pylône à l'entrée d'un pont avec lampadaire. — Art décoratif et industriel : Composition au choix des concurrents (les dessins ou maquettes peuvent être présentés).

En outre seront distribués les prix des *fondations Gaspard André* aux élèves de l'Ecole des Beaux-Arts, sur un programme exécuté en loge, et *Edouard Bissuel*, à l'élève de l'Ecole des Beaux-Arts (section d'architecture) qui se sera fait remarquer par son travail, ses progrès et sa moralité.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Ant. Sainte-Marie Perrin, secrétaire de la Société, quai Tilsitt, 25, et pour les programmes, à M. Françon, secrétaire adjoint, rue Sully, 24, à Lyon.

VILLA DE M. GRASSER A LYON
Architecte M. Joannès Mallet

LYON

CONCOURS DE FAÇADES

Le Maire de Lyon vient de confier à la Société Académique d'Architecture le soin d'étudier un programme pour un concours de façades à instituer à l'occasion des constructions dont on prévoit l'établissement sur les terrains avoisinant la nouvelle gare des Brotteaux. Cette initiative sera sûrement profitable aux architectes et aux constructeurs, aussi bien qu'à la Ville elle-même.

VILLA DE M. GRASSER A LYON : SALON LOUIS XVI
Architecte M. Joannès Mallet

VILLA GRASSER

Etre à proximité de ses affaires, et s'en trouver dans son *home* suffisamment éloigné pour jouir à la fois des avantages de la ville et du calme de la campagne, suivant ses dispositions d'esprit, voilà certainement l'idéal. C'est ce que cherchent de plus en plus à réaliser le commerçant, l'industriel et aussi l'employé, grâce aux facilités de communication entre Lyon et sa banlieue.

Après une journée consacrée aux affaires et à leurs tracas multiples, l'esprit et le corps fatigués, pouvoir se retirer dans la campagne, loin du bruit, dans une habitation confortable au milieu des fleurs, sous de frais ombrages, voilà le rêve que l'ingéniosité de nos constructeurs met à la portée d'un grand nombre de nos concitoyens.

Depuis quelques années, les environs de Lyon, près des stations de tramways ou des gares de chemins de fer, se constellent d'habitations d'importances diverses. Depuis la villa dite économique, de 4.500 francs, garantie sur facture comme une montre de Besançon... ou d'ailleurs, jusqu'à la somptueuse demeure, nos promenades dominicales nous les montrent s'éparpillant autour de ces stations en autant de nids coquets et charmants.

C'est tout au haut du chemin des Pins que s'élève la gracieuse et élégante villa que montre notre gravure, et que vient de restaurer, pour M. Grasser, le sympathique architecte Joannès Mallet.

Pimpante et fraîche sous sa nouvelle parure, elle étale ses porches et pavillons au milieu d'un jardin qui, dès le printemps, réunit les collections des fleurs les plus rares et des plantes les plus recherchées. Les arabesques et les bordures, savamment combinées par le maître de céans, font à cette

demeure un cadre de dentelles qui émerveille les jardiniers les plus réputés de nos jardins publics.

Nous félicitons M. Grasser de s'être entouré, pour cette restauration, des conseils et du goût éclairé de M. Mallet, architecte, un fidèle ami de notre journal, qui a, grâce à des agencements heureux, donné à cette demeure une silhouette pittoresque et élégante, que relève la beauté des pelouses et des parterres.

Les intérieurs répondent à l'élégance extérieure : une salle à manger vieux bleu, un salon Louis XVI jaune paille et or, éclairé par une vaste baie, dont notre gravure montre le bel effet ; vestibules, chambres, cabinets de bains et de toilette système *Touring Club*, distribution d'eau chaude et d'eau froide, installée par la maison Gauthier, chauffage central de la maison Remillieux complètent dans cette demeure l'expression du confort de la vie moderne.

Les autres entrepreneurs qui ont collaboré à cette restauration sont MM. Jargot, Reboux, Garcin, Dumora, Brunard, Gautier, Dubost, l'ornemaniste Masson, et Schoder, qui y ont apporté l'appoint de leur savoir professionnel pour réaliser les désirs du propriétaire et les conceptions artistiques de l'architecte. TERR.

LE SALON

DE LA

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

ARCHITECTURE

Un des projets les plus intéressants qui soient exposés est celui de M. SCHÆFFER. C'est un groupe d'*Habitations à bon marché* (989), qui doivent être élevées dans la presqu'île de Perrache, en bordure du cours Bayard, de la rue Barra, de la rue Smith et de la rue Quivogne. Notre ami s'est inspiré des théories que MM. Garnier et Rey ont exposées lors du concours de MM. Rothschild frères, en les adaptant davantage que ses devanciers ne l'avaient fait aux exigences pratiques du terrain à couvrir et en tenant compte surtout qu'il s'agit de logements économiques. Beaucoup de pièces qui sont des chambres à coucher sont orientées au nord, et cela ferait bondir les hygiénistes ; ces chambres sont presque toutes pourvues d'alcôve, et il est certain que cette disposition est très pratique, l'alcôve qui n'est pas close de tentures ou de portes restant très saine et très aérée.

Quelles que soient toutefois les recherches de praticité et de simplicité dans le confort de ces logements, il me paraît qu'une œuvre, ayant un caractère social comme ces immeubles, devrait comporter quelques pièces très vastes qui serviraient de salon commun, de pièce de réunion pour un certain groupement de logements. Les maisons économiques le sont surtout parce que les pièces qui les composent ont une surface assez petite, et cette surface est presque entièrement prise par les meubles indispensables. Le nombre des pièces d'un appartement est également très réduit : deux, ou trois au maximum. Où donc se réunir, veiller ensemble quelques heures une fois la journée faite, où vivre en un mot, de la vie familiale et calme, loin du bar et de la guinguette des quartiers populeux ?

Ne serait-il pas intéressant que dans de vastes maisons comme celle que vient d'étudier M. Adolphe Schæffer on ait fait quelque chose pour donner une légitime satisfaction à ce besoin si pressant qu'on retrouve dans toute société humaine, de vivre avec les siens et, dès qu'on le désire, de se retrouver avec des amis, des voisins, sans pour cela qu'on soit obligé d'aller au cabaret ? Il manque souvent aux projets de perfectionnement social cette qualité essentielle : la praticité. Dans les études de phalanstères que l'on a proposés, toujours l'individu est sacrifié à la collectivité, il vit ou devrait vivre comme à la caserne ou au lycée. Il est bon que, du moins, l'homme puisse retrouver la compagnie de l'homme et qu'aussi, quand il lui plaît, son foyer soit bien clos. Il nous paraît que c'est à la satisfaction de ces deux besoins que les architectes qui se piquent de sociologie et de psychologie doivent sans cesse travailler ; c'est vers ce but, en somme facile et proche, qu'ils doivent orienter leurs efforts. Ils doivent aussi rendre cette demeure agréable, et de ce côté le projet de M. Schæffer donne toute satisfaction aux plus exigeants. Cet envoi est, encore une fois, le plus important et le plus intéressant de l'exposition d'architecture de ce Salon.

Ces immenses maisons à logements économiques font invinciblement songer à des hôtelleries, et la transition est facile entre le projet de M. Schæffer et celui de M. Louis DESVIGNES, *Un Hôtel dans la montagne* (918) ; le plan en est heureusement composé, les dispositions en sont harmonieuses et bien comprises. Mais rien ne laisse deviner pourquoi ce projet est destiné à « la montagne » plutôt qu'à la plaine, ou même à une ville d'eau à mi-hauteur, ou à une station de bains de mer.

A un des retours d'angle de la salle où sont exposées les œuvres d'architecture, on est attiré par les châssis de M. Joseph GARCIN : *Demeure d'artiste*, et *Intérieur de la salle à manger* (perspective) (921). C'est une villa très joliment dessinée et d'une habitabilité parfaitement étudiée. La salle à manger est en « modern style » et son mobilier est bien adéquat à son architecture, la cheminée placée devant une large baie à meneaux est d'un grand charme. M. Garcin est un décorateur d'un très rare mérite et il est aussi un habile aquarelliste. On ne sait ce qu'il faut plus admirer de l'architecture de sa « Demeure d'artiste » ou de l'encadrement de vignes vierges aux feuilles que l'automne a rougies et que le bon décorateur a savamment stylisées et serties. Nous sommes heureux de pouvoir, par une simili-gravure de cette jolie villa, faire encore mieux juger du mérite de M. Garcin, que par une simple description.

Nous avons eu déjà occasion de montrer ici le projet de MM. MALLET et PÉHU, pour le *Monument Gailleton* (925). Ce projet était simple et d'une juste proportion avec la valeur de l'homme qu'il était appelé à célébrer. Il conservait le peit monument du XVIII^e^ siècle, qui fait si bien corps avec la place Grôlier et ses maisons de l'époque. Ce monument était très justement à l'échelle de la place qu'il devait décorer et du magistrat municipal qu'il devait rappeler. Ce projet, que nous retrouvons cette année au Salon, a été aquarellé avec une grande habileté par M. Mallet, croyons-nous, qui y a dépensé toutes les richesses de sa palette :

Outremers, cobalts, vermillons,
Cadmium qui vaut des millions,
De vous nous nous émerveillons (1) !

Mais ces richesses de colorations, cette sobriété architecturale opposée à la rutilance des tons, n'a pas séduit le jury :

L'acheteur, en ce temps changeant
N'étant pas très intelligent !

F. FRANÇON.

LES RÉCOMPENSES

Le 1^er^ mars a eu lieu le vote de la Médaille du Salon.

PREMIER TOUR. — Votants, 107 : Majorité absolue, 55.

Ont obtenu : Mlle HUMBERT-VIGNOT, 30 voix ; MM. LARRIVÉ (sculpture), 28 ; AUDRAS, 25 ; FONVILLE, 12 ; divers et nuls, 12.

DEUXIÈME TOUR. — Votants, 103 : Majorité absolue, 53.

Ont obtenu : Mlle HUMBERT-VIGNOT, 33 voix ; MM. AUDRAS, 29 ; LARRIVÉ, 26 ; FONVILLE, 13 ; divers, 2.

La majorité absolue n'ayant pas été atteinte au deuxième tour, la médaille du Salon n'est pas décernée cette année.

(1) Charles Cros, *la Chanson des peintres.*

Joseph Garcin. — *Demeure d'Artiste.*

SALON DE LA SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

Le lendemain a eu lieu, conformément au règlement, l'attribution des récompenses décernées par les Jurys.

Section de Peinture. — *Rappel de 2e médaille,* MM. Charles Lacour, Beaussier et Mlle Bovier-Lapierre.

2e médaille, MM. Berruet, Abel Gay, Braisaz, Brosse et Pillon.

Rappel de 3e médaille, Mlles Chamecin, Marie Giraud et M. Guillermin.

3e médaille, Mlles Lauriol, Darubéma, Bernard, MM. Albertin, Curtelin, Sauvignier, Bourdon, Mme Durif-Bedel, Mlle Ferrez.

Mention honorable, MM. Emile Terraire, Combet-Descombes, Mlles Lespinasse, Courroux, MM. Le Tourneur du Breuil, Hudry, Berne, Geng, Mlle Pitiot, MM. Charbonnière, du Besset, Mme Besserre-Hébrard.

Section de Sculpture. — *Première médaille,* M. de Monard.

Rappel de 3e médaille, M. Poli, avec félicitations ; Mlle Gallaud, M. Tournayre.

3e médaille, Mme Chon-Mathieu, avec félicitations ; MM. Burban, Rigola.

Mention honorable, Mlle Ferrez, Mme Chazette, M. Perinet.

Section d'Architecture. — *2e médaille,* M. Heinzelmann.

Rappel de 3e médaille, M. Garcin.

3e médaille, M. Schæffer.

Rappel de mention honorable, M. Papillard ; *mention honorable,* M. Duchampt.

Section des Arts décoratifs. — *Grand diplôme d'honneur,* Mme Marie Leroudier.

Diplôme des Arts décoratifs, MM. Emile Robert, Atuyer, Bianchini et Férier ; Coudurier, Fructus et Descher ; Henri Bertrand, Maurice Vincent et Cours municipal de Broderie artistique.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

Allier. — Le projet de construction du nouvel hôtel des Postes de *Montluçon* a été adopté. Le devis s'élève à la somme de 290.000 francs. — Le Conseil municipal d'*Yzeure* a inscrit au budget de la commune la somme de 1.093 francs pour l'achèvement du pont des Bataillots. — Le Conseil municipal de *Vichy* a voté une somme de 46.450 francs pour faire face aux dépenses occasionnées par l'agrandissement du cimetière.

Doubs. — Sous peu, seront mis en adjudication les travaux d'aménagement de l'ancien bureau des douanes de *Jougne*, pour l'installation du bureau de poste. La dépense est évaluée à 5.701 fr. 50. — Le Conseil municipal de *Bonnevaux* a approuvé le projet de construction de rigoles pavées sur une longueur de 490 mètres, et a voté la somme de 5.000 francs nécessaire à la dépense. — Les hospices de *Morteau* vont faire exécuter travaux et réparations à la ferme de Mont de Grand' Combe, pour une somme de 3.260 francs. — Un réservoir en maçonnerie doit être construit à *Gilley* : la dépense est de 7.500 francs.

Gard. — Deux projets de construction de groupes scolaires dans la commune de *Meyrannes* ayant été approuvés, les travaux, dont le montant s'élève à la somme de 55.610 francs, seront mis en adjudication très prochainement. — La municipalité de *Portes* vient de faire approuver son projet de construction d'une école mixte au hameau de Cessoux.

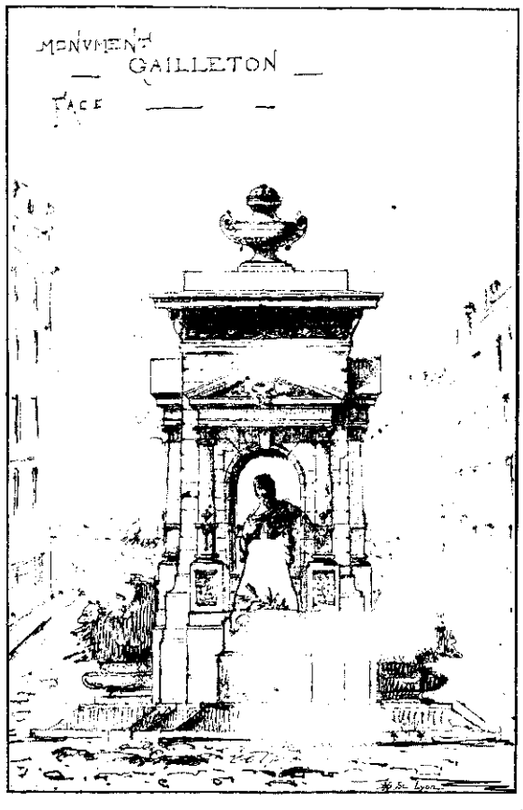

Joannès Mallet et A. Péhu. — *Monument Gailleton.*

SALON DE LA SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

Les travaux, dont le montant s'élève à la somme de 10.761 fr. 91, seront mis en adjudication prochainement.

HAUTE-SAVOIE. — La ville d'*Annecy* va sous peu édifier un nouveau groupe scolaire place Carnot. Un emprunt de 364.320 francs a été décidé en vue de la construction de cet immeuble. L'Etat a accordé une subvention de 51.000 francs.

ISÈRE. — Le Conseil municipal de *Saint-Chef* a approuvé le projet d'adduction d'eau au hameau d'Arcisse.

LOIRE. — Le projet, concernant la construction à *Montbrison* d'une école primaire de filles, vient d'être adopté par la municipalité. Le montant du devis, y compris l'aménagement du matériel, est de 80.000 francs.

RHÔNE. — La municipalité de *Villeurbanne* a décidé de doter le quartier des Maisons-Neuves d'une école maternelle. Des travaux, dont le montant est évalué à 5.274 fr. 90, vont être affectés au groupe scolaire de la rue des Boërs. — La commune de *Vaugneray* vient de recevoir de l'Etat une subvention de 15.795 francs, pour la construction d'une école de filles. Ces travaux seront prochainement mis en adjudication.

SAÔNE-ET-LOIRE. — M. Jeaumet, architecte, a présenté à l'acceptation du Conseil municipal de *Chagny* les plans et devis de l'agrandissement des écoles, la dépense est évaluée à 60.000 francs.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Visite du Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts au Salon Lyonnais.

La Société Lyonnaise des Beaux-Arts a été favorisée, le 14 courant, de la visite de M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat. A cette occasion, ont été remises diverses distinctions honorifiques que nous donnons plus loin. Le soir, un banquet, auquel ont pris part un grand nombre d'artistes, était offert au Ministre. Nous rendrons compte de cette visite dans notre prochain numéro.

Application du Règlement sanitaire de la Ville de Lyon.

L'arrêt rendu par le Conseil d'Etat le 15 février rend applicable l'article 26 du Règlement sanitaire ainsi conçu :

« Les maisons ayant accès sur des voies publiques ou privées parcourues par une canalisation d'eau, lui seront reliées par un branchement spécial desservant tous les étages. Ce branchement devra : ou bien aboutir sur chaque évier, ou bien alimenter des robinets de palier à l'usage commun des locataires de chaque étage » ;

L'Administration municipale informe les intéressés qu'elle va poursuivre rigoureusement l'application de cette disposition en raison de l'intérêt qu'elle présente pour l'hygiène générale de la Ville.

Brevet d'invention.

M. BLOUNT, titulaire du brevet d'invention N° 248.936, du 16 juillet 1895, pour **Perfectionnements aux ferme-portes**, désirant donner plus d'extension à la vente de ses appareils en France, cèderait des licences d'exploitation de son brevet. — Pour tous renseignements, s'adresser à M. Germain, ingénieur-conseil, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.

Nécrologie.

Le 27 février dernier décédait, dans sa 70e année, M. JEAN BALOUZET, qui exerça pendant de longues années, les fonctions du régisseur des bâtiments communaux, au service de l'architecture de la Ville de Lyon. Il appartenait à un grand nombre d'organisations patriotiques, philanthropiques et mutualistes, au sein desquelles il sera vivement regretté.

Un de nos jeunes et des plus actifs architectes, M. Adrien Robert, vient d'être cruellement éprouvé par la mort de sa femme, Mme ADRIEN ROBERT, née Mathilde Grua, décédée dans sa 29e année. *La Construction Lyonnaise* adresse à M. Robert, ses vives condoléances.

Il y a quelques jours, nous parvenait la nouvelle du décès de M. GUSTAVE RIOTTE, entrepreneur à Scey-sur-Saône, l'un des membres les plus influents et les plus autorisés de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de la Haute-Saône, dont il était vice-président ; M. Riotte était en outre conseiller d'arrondissement et officier d'Académie. Devant sa tombe, M. Cheviet, président de la Chambre syndicale de la Haute-Saône, a retracé la vie toute de travail du défunt et a montré les liens d'estime et d'affection qui l'unissaient à ses ouvriers, dont la plupart ont 15, 20, 25 et même 30 années de services chez lui. Les entrepreneurs de la Haute-Saône perdent en lui un franc et loyal camarade, qui « a passé en faisant son devoir comme un brave et honnête homme qu'il était ».

Villas et Maisons de campagne en Suisse.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir la prochaine apparition de ce nouvel ouvrage de M. Henry Baudin, architecte à Genève, dont le prospectus est joint au présent numéro. Nous leur signalons que le prix de souscription est bien de *vingt francs*, ainsi que l'annonce le prospectus, et non de vingt-cinq, comme le porte par erreur la carte postale.

Distinctions honorifiques.

Viennent d'être nommés : *Officiers de l'Instruction publique :* MM. MÉDARD, le distingué peintre de fleurs, LAMOTTE, l'excellent sculpteur dont nous avons maintes fois cité les œuvres, BERNOL, ingénieur à la Voirie, qui a pendant de nombreuses années apporté un dévouement éprouvé au fonctionnement de la Société de secours mutuels Voirie-Architecture.

Officiers d'Académie : M. Henri NICOLAS, industriel, trésorier de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts, aussi connu dans le monde du bâtiment que dans les milieux artistiques ; ROUVIÈRE, peintre paysagiste ; PROST, sculpteur.

La Construction Lyonnaise est particulièrement heureuse d'applaudir à ces diverses distinctions.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

12 Mars 1909

	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	162 50	167 50
— en planche rouge	195 »	200 »
— — jaune	160 »	170 »
Etain Banka en lingots	355 »	365 »
— Billiton et détroits en lingots	345 »	355 »
Plomb doux 1re fusion en saumon	41 »	42 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	43 50	45 »
Zinc refondu 2e fusion	55 »	56 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	74 »	76 »
— — — Autres marques	72 »	73 »
Nickel brut pour fonderie	550 »	» »
— laminé	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	200 »	210 »
— laminé	325 »	350 »
Fer laminé 1re classe	20 »	20 50
Fer à double T, AO	21 »	21 50
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	21 50	22 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 26 Février au 10 Mars 1909

Rue de la Bannière, 18. Hangar. Prop., M. Lesourd, rue de la Bannière, 16.

Rue Vendôme, 48. Maison. Propr., Mme Vassivière, rue Duquesne, 21. Entrepr., M. Pitance, rue Charpenay, 20.

Avenue du Parc d'Artillerie, 12. Maison. Propr., M. Leriche, place Bellecour, 5. Arch., M. Burband, rue Pasteur, 4.

Avenue du Parc d'Artillerie, 14. Maison. Propr., MM. Franchet et Leriche, place Bellecour, 5. Arch., M. Burband, rue Pasteur, 4.

Boulevard du Nord prolongé. Maison. Propr., M. Pignon, rue de la Vigilance, 12. Arch., M. Vermorel, à Oyonnax (Ain).

Chemin des Grandes-Terres, 37. Pavillon. Propr., M. Clément, place de Trion, 3.

Montée des Génovéfains, 9. Maison. Propr., M. Genevet, rue des

Farges, 39 *bis*. Arch., MM. Lanier et Bonnamour, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55.

Rue de Sèze, 51. Hangar. Propr., M. Salomon, rue de Sèze, 51.

Chemin des Pins, 71. Maison. Propr., M. Senta, rue Créqui, 156. Arch., M. Laurençon, cours Gambetta, 10.

Rue Jouffroy, 11. Loge. Propr., Mme Lombard. Entrep., M Pénelon, rue du Tunnel, 29.

Rue Nouvelle C., près la gare des Brotteaux. Maison. Propr., M. Fanton, rue Duquesne, 48. Arch., M. Michut, quai de Retz, 18.

Avenue de Saxe, 199. Immeuble. Propr., M. Favier, 199, avenue de Saxe.

Place de Monplaisir, 9, Construction d'une maison. Propr., M. Olivon, rue des Tournelles, 45.

Chemin de Gerland, 53, Construction d'un hangar. Propr., MM. Dumond et Cie, chemin de Gerland, 53.

Chemin des Pins, 201, Construction d'une maison. Propr., M. Chevallier, grande rue de la Guillotière, 23.

Chemin de Saint-Alban, Construction d'un bâtiment, Propr , Société des produits chimiques de Fontaines-sur-Saône.

Chemin des Culattes, Construction d'une annexe, Propr., Mme Berthier, avenue Berthelot, 37, Arch. M. Bouithères, rue Sainte-Marie-des Terreaux, 3.

Rue de l'Annonciade, 9, Construction d'un bâtiment, Propr., Sœurs Saint-Charles, rue de l'Annonciade, 9. Entrepr., M. Vertadier, rue du Plat, 15.

Rue du Dauphiné, 118 bis, Construction d'une maison, Propr., M. Mollaret, rue du Dauphiné, 54, Arch. M. Lacombe, rue du Dauphiné, 54.

Rue Pouteau, 2, Exhaussement d'un immeuble, Prop ., M. Bourcier, rue Pouteau, 2.

Rue de la Victoire, 2, Construction d'une maison. Propr.. M. Datueyt, quai de la Guillotière, 28. Arch., M. Laurençon, cours Gambetta, 10.

Boulevard des Brotteaux angle rue Cuvier, Construction d'une maison, Propr., Mlle Pitre, boulevard des Brotteaux, 33, Arch, M. Lacroix, rue Sala, 60.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 28 février. — *Mairie de Gleizé*. — Travaux vicinaux. Montant, 5.000 fr. Soumissionnaire : M. J. Jagaille, 3 p. 100. — Adjud., M. Jean Viethel, à Salles, 13 p. 100 de rabais.

Rhône. — 1er mars. — *Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saone*. — Construction d'une canalisation en béton de ciment. Montant, 3.200 fr. Soumissionnaire : M. Viethel, 2 p. 100. — Adjud., M. Salagnac, à Villefranche, 16 p. 100 de rabais.

Ain. — 4 mars. — *Sous-préfecture de Gex*. — Chemin de grande communication n° 14, embranchement de Montanges à Confort. Terrassements, roctages, construction de chaussée avec cylindrage et exécution de quatre aqueducs pour ouverture entre le « moulin des pierres et la Mulaz », sur 1.148 m. 26, au territoire de la commune de Confort. Montant, 27.000 fr. Soumissionnaires : M. F. Grisard, 1 p. 100. — MM. J. Boutté, E. Levrat, F. Delgrosso, prix du devis. Adjud., M. Antonin Sigrand, à Bettant, 1 p. 100 de rabais.

Ain. — 7 mars. — *Mairie de Brion*. — Travaux d'adduction d'eau. Montant, 16.947 fr. 10. Soumissionnaires : MM. Aulas et Vinal, 5 p. 100. — Petitjean, 2 p. 100. — Monnet, 15 p. 100. — Jacquet, 10 p. 100. — Grosset, 1 p. 100 d'augmentation. — MM. Levrat, 1 p. 100. — Mallet, 3 p. 100. — Gire, 7 p. 100. — Bouchet, 7 p. 100. — Augoyat, 3 p. 100. — Vincent, 3 p. 100. — Abel, 3 p. 100. — Adjud., M. Ardin, à Lyon, 9 p. 100 de rabais.

Drôme. — 11 mars. — *Sous-préfecture de Nyons*. — Chauvac. Chemin vicinal. Construction. Montant, 27.400 fr. Soumissionnaires : M. Margaritora, prix du devis. — MM. Reynaud, 2 p. 100. — Bordel, 14 p. 100. — Guala, 5 p. 100. — Mourier, 1 p. 100. — Tournyaire, 3 p. 100. — Serratrice, 2 p. 100. Adjud., M. Ballot, à Sahune, 20 p. 100 de rabais.

Drôme. — 10 mars. — *Sous-préfecture de Montélimar*. — Travaux sur chemins vicinaux ordinaires. — 1er lot. La Bégude-de-Mazenc. Chemin n° 2. Construction. Montant, 17.000 fr. Soumissionnaires : M. Carracio Effisio, prix du devis. — MM. Guala, 1 p. 100. — Reynaud, 1 p. 100. — Meunier, 1 p. 100. — Adjud., M. Carracio Second, à Autichamp, 2 p. 100 de rabais. — 2e lot. Clansayes. Chemins nos 2 et 3. Construction. Montant, 21.000 fr. Soumissionnaires : M. Marin, prix du devis. — MM. Margaritora, 2 p. 100. — Reynaud, 2 p. 100. — Adjud., M. Feschet, à Guignan, 3 p. 100 de rabais. — 3e lot. Montélimar. Chemin n° 4. Montant, 4.200 fr. Soumissionnaires : MM. Teyssieux, 13 p. 100. — Tardy, 8 p. 100. — Mathe, 4 p. 100. — Lombard, 7 p. 100. — Vellas, 15 p. 100. — Adjud., M. Jullian, à Montélimar, 17 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 2 mars. — *Préfecture*. — Adduction d'eau potable. Montant, 23.700 fr. Soumissionnaires : MM. J. Vidal, 5 p. 100 d'augmentation. — M. P. Derossi, prix du devis. — MM. C. Lapoléon, 2 p. 100. — S. Bédoni, 4 p. 100. — Murgier, 4 p. 100. — L. Alberti, 6 p. 100. — Emonet frères. — Aulas et Vidal, 9 p. 100. — G. Cailhoux, 11 p 100. — A. Paganotti, 12 p. 100. — L. Coilion, 12 p. 100. — J.-B. Gibello, 13 p. 100. — Adjud., M. Rauth, rue Vaugelas, à Annecy, 14 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 9 mars. — *Préfecture*. — Entretien des routes nationales. — 4e lot. Montant annuel, 2.360 fr. Adjud., M. Perron, à Annecy, 1 p. 100 de rabais. — 6e lot. Montant annuel, 6.000 fr. Adjud., M. Comtat, à Cluses, prix du devis. — 12e lot. Montant annuel, 990 fr. Non adjugé. — 14e lot. Montant annuel, 2.400 fr. Adjud., M. Montessuit, à Saint-Pierre-de-Rumilly, prix du devis. — 16e lot. Montant annuel, 2.200 fr. Non adjugé.

Isère. — 6 mars. — *Préfecture*. — Construction des bâtiments des lignes de tramways de Pont-de-Beauvoisin à Bonpertuis et de La Tour-du-Pin aux Avenières. — 1er lot. La Tour-du-Pin aux Avenières. Soumissionnaires : MM. Catelle, 3 p. 100. — Blanc et Caron, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. Couvert frères, Maurice Joseph, prix du devis. — MM. Guérin, 1 p. 100. — Prety, 1 p. 100. — Rousset-Bert, 2 p. 100. — Adjud., M. Michallet fils, à Saint-Clair-de-la-Tour, 11 p. 100 de rabais. — 2e lot. Pont-de-Beauvoisin à Bonpertuis. Soumissionnaires : MM. Maurice Romain, 3 p. 100. — Catelle, 2 p. 100. — Blanc et Caron, 1 p. 100 d'augmentation. — MM. Trivéro, Debernardy Dominique, Maurice Joseph, Pierre André, Sibert, Vernay, prix du devis. — MM. Couvert frères, 1,10 p. 100. — Debernardy Charles, 0,05 p. 100. — Adjud , M. Marion, à Pont-de-Claix, 1,15 p. 100 de rabais.

Isère. — 12 mars. — *Hôpitaux de Grenoble*. — Construction d'un nouvel hôpital. — 1er lot. Terrasse. Montant, 56.105 fr. 45. Adjud., MM. Couvert frères, à Grenoble, 5,15 p. 100 de rabais. — 2e lot. Plâtrerie. Montant, 107.770 fr. 82. Adjud., M. Pirodon, à Grenoble, 18 p. 100 de rabais. — 3e lot. Canalisations d'évacuations d'eaux usées. Montant, 33.627 fr. 01. — 4e lot. Maçonneries. Montant, 655.423 fr. 27. Adjud., MM. Blanc et Carron, à Grenoble, 3,60 p. 100 de rabais. — 5e lot. Charpente en bois et en fer. Montant, 98.004 fr. 36. Adjud., MM. Haour frères, à Lyon, 10,50 p. 100 de rabais. — 6e lot. Couverture, plomberie, zinguerie. Montant, 187.772 fr. 24. Adjud., M. Demenjon, à Grenoble, 21,50 p. 100 de rabais. — 7e lot. Gros fers et quincaillerie. Montant, 353.611 fr. 17. Adjud., M. Guillot, à Grenoble, 22,90 p. 100 de rabais. — 8e lot. Menuiserie. Montant, 146.424 fr. 88. Adjud., M. Germain, à Grenoble, 23 p. 100 de rabais. — 9e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 122.458 fr. 60. Adjud., M. Métral, à Marseille, 34 p. 100 de rabais. — 10e lot. Carrelages en grès cérame. Montant, 194.328 fr. 15. Adjud., MM. Sand et Cie, à Feigniès (Nord), 8,30 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 6 mars. — *Mairie de Chalon*. — Travaux communaux. 1° Réparation des murs de soutènement du bastion Saint-Vincent. Montant, 9.500 fr. Soumissionnaires : MM. Douhard, 7 p. 100. — Rapinat, 5 p. 100. — Lancier, 5 p 100. — Puthiaud, 5 p. 100. — Adjud., M. Pisseloup, à Chalon-sur-Saône, 9 p. 100 de rabais. — 2° Réfection de partie de l'égout collecteur dans la traversée de la rue de Belfort. Montant, 1.750 fr. Adjud., M. Puthiaud, a Chalon-sur-Saône, seul soumissionnaire, prix du devis.

Saône-et-Loire. — 7 mars. — *Mairie de Charolles*. — Travaux communaux. — 1er lot. Agrandissement de l'école primaire. Montant, 125.026 fr. 44. Soumissionnaires : MM. Ermezzano, 2 p. 100. — Michel, 2 p. 100. — Adj., M. Verchère, à Charleville, 5 p. 100 de rabais. — 2e lot. Déplacement du bâtiment du concours. Montant, 18 100 fr. Adjud., M. Verchère, 5 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Dimanche 21 mars, 10 h. — *Mairie de Condrieu*. — Restauration de l'ancien presbytère pour mairie et justice de paix. — 1er lot. Maçonnerie, couverture en tuiles. Montant, 9.689 fr. 40 Imprévus, 1.010 fr. 60. Total, 10.700 fr. Cautionnement, 1.100 fr. — 2e lot. Ciments, enduits extérieurs. Montant, 5.788 fr. 75. Imprévus, 511 fr. 25. Total, 6.300 fr. Cautionnement, 650 fr. — 3e lot. Charpente. Montant, 4.291 fr. 65. Imprévus, 308 fr. 35. Total, 4.600 fr. Cautionnement, 500 fr. — 4e lot. Menuiserie. Montant, 1.840 fr. Imprévus, 260 fr. Total, 2.100 fr. Cautionnement, 200 fr. — 5e lot. Plâtrerie peinture, vitrerie. Montant, 1.751 fr. 80. Imprévus, 248 fr. 20. Tot., 2.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 6e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 1.338 fr. Imprévus, 142 fr. Total, 1.480 fr. Cautionnement, 150 fr. — 7e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie, couverture en ardoises. Montant, 3.180 fr. Imprévus, 320 fr. Total, 3.500 fr. Cautionnement, 350 fr. — Les pièces du projet qui font l'objet de la présente adjudication seront déposées à la mairie et dans les bureaux de M. Firmin Allemand, architecte à Vienne, où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir.

Rhône. — Vendredi 26 mars. 2 h. 1/2. — *Hôtel de Ville de Lyon*. — Travaux communaux. Construction d'un bâtiment pour l'installation des moteurs-pompes électriques de l'usine des eaux de Saint-Clair. — 1er lot. Terrassements. Montant, 1.862 fr. 80. Cautionnement, 120 fr. — 2e lot. Maçonneries, couverture, pierre de taille. Montant, 14.490 fr. 40. Cautionnement, 900 fr. — 3e lot. Ouvrages en ciment et revêtements. Montant, 7.757 fr. 75. Cautionnement, 500 fr. — 4e lot. Charpente en fer et serrurerie. Montant, 10.268 fr. 05. Cautionnement, 550 fr. — Renseignements au bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Morand, 39, à Lyon.

Rhône. — Lundi 29 mars, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon*. — Entretien

des chemins vicinaux ordinaires de la banlieue des IIIe et VIe arrondissements de Lyon, jusqu'au 31 décembre 1910. Montant de l'entreprise, 176.770 fr. non compris une somme à valoir de 23 230 fr. pour imprévus. Cautionnement, 2,500 fr. — Le cahier des charges et bordereau des prix relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Mardi 6 avril, 2 h. — *Hotel-Dieu de Lyon.* — Hospice du Perron. Construction d'un bâtiment d'infirmerie et annexe. — 1er lot. Terrassement, maçonnerie. Montant. 92.000 fr. Cautionnement, 9 200 fr. — 2e lot. Pierres de tailles. Montant, 18.000 fr Cautionnement, 1.800 fr. — 3e lot. Ciments. Montant, 17.000 fr. Cautionnement, 1.700 fr. — 4e lot. Carrelages en grès. Montant, 9.000 fr. Cautionnement, 900 fr. — 5e lot. Charpente en bois. Montant, 28.000 fr. Cautionnement, 2.800 fr. — 6e lot. Menuiserie. Montant, 35.000 fr. Cautionnement, 3.500 fr. — 7e lot. Serrurerie. Montant, 24.000 fr. Cautionnement, 2.400 fr. — 8e lot. Plâtrerie, peinture, vi rerie. Montant, 22.000 fr. Cautionnement, 2.200 fr. — 9e lot. Zinguerie, plomberie de toitures. Montant, 3.500 fr. Cautionnement, 350 fr. — Renseignements au bureau de M. Payet, architecte des hospices, 21, cours Gambetta, à Lyon.

Ain. — Jeudi 25 mars, 2 h. — *Mairie de Bourg.* — Fourniture du mobilier scolaire de l'école du quartier de la Gare, à Bourg. Montant, 3.240 fr. Cautionnement, 5(0 fr. — Les soumissionnaires devront être Français ou naturalisés Français. — Prendre connaissannce des pièces à la mairie ou dans les bureaux de M. Meyer, architecte, 33, boulevard de Brou, à Bourg.

Allier. — Dimanche 28 mars, 2 h. — *Mairie de Tortezais.* — Travaux vicinaux. Chemin vicinal ordinaire n° 3, de Tortezais à Buxières-les-Mines. Construction aux abords du ruisseau « le Tauvanet », sur 563 m. 91. Montant, 14.300 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de Montluçon. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 4 avril, 2 h. — *Mairie de Montmarault.* — Réparations aux fontaines. — 1er lot. Réfection de la conduite libre. Tuyaux en fonte, 8.723 fr. 50. Terrassements et maçonnerie, 1.424 fr. 20. Somme à valoir pour travaux imprévus, 518 fr. 97. Total, 10 666 fr. 67. Cautionnement, 300 fr. — 2e lot. Relèvement des drains de captage. Terrassements et maçonnerie, 1.909 fr. Travaux en régie, 414 fr. 81. Total, 2.323 fr. 81. Cautionnement, 100 fr. — On pourra prendre connaissance des pièces du projet des travaux dont il s'agit, à la mairie de Montmarault, tous les jours, aux heures d'ouverture du bureau, les dimanches et fêtes, le matin seulement. Pour les renseignements, s'adresser, à M. Voisin, sous-ingénieur, à Montmarault, directeur des travaux. Les certificats de capacité devront être soumis au visa de l'architecte, huit jours avant adjudication.

Alpes-Maritimes. — Jeudi 1er avril, 10 h. — *Hospices civils de Nice.* — Construction d'une nouvelle pharmacie dans la cour centrale de l'hôpital Saint-Roch. — 1er lot. Démolition, terrassement, maçonnerie, etc. Montant, 19.694 fr. 85. Cautionnement, 1.000 fr. — 2e lot. Grosse serrurerie, serrurerie artistique et fontes. Montant, 6.251 fr. 25. Cautionnement, 300 fr. — 3e lot. Zinguerie, plomberie, etc. Montant, 1.577 fr. 10. Cautionnement, 100 fr. — 4e lot. Menuiserie, petite serrurerie, etc. Montant, 3.486 fr. Cautionnement, 175 fr. — 5e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 2.807 fr. 72. Cautionnement, 150 fr. — Les concurrents devront se faire inscrire avant le 24 mars 1909. — Renseignements au secrétariat des hospices (hôpital Saint-Roch).

Alpes-Maritimes. — Samedi 3 avril, 10 h. — *Mairie de Nice.* — Construction d'égouts. — 1er lot. Construction et amélioration du réseau d'égouts, quartier Saint-Maurice. Montant, 228.268 fr. 44. A valoir, 21.731 fr. 56. Ensemble, 250.000 fr. Cautionnement, 12.000 fr. — 2e lot. Construction et amélioration du réseau d'égouts, quartier de Cimiez. Montant, 371.009 fr. 24. A valoir, 36.990 fr. 76. Ensemble, 408.000 fr. Cautionnement, 18.000 fr. — 3e lot. Construction et amélioration du réseau d'égouts, quartier Saint Philippe. Montant, 480.704 fr. 62. A valoir, 49.295 fr. 38. Ensemble, 530.000 fr. Cautionnement, 24.000 fr. — 4e lot. Construction et amélioration du réseau d'égout, quartier Saint-Barthélemy. Montant, 489.274 fr. 74. A valoir, 48.725 fr. 26. Ensemble, 528.000 fr. Cautionnement, 25.000 fr. — L'adjudicataire d'un lot ne pourra soumissionner pour les lots suivants. Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Dimanche 21 mars, 1 h. 1/2. — *Mairie de Saint-Julien-Boutières.* — Travaux communaux. Construction d'une école primaire mixte au hameau de Chambonnet-Haut. Montant, 13.000 fr. Cautionnement, 520 fr. — Visa, avant le 18 mars, par M. Jamme, architecte à Privas. Renseignements à la mairie, ainsi qu'au cabinet de M. Jamme, architecte à Privas.

Doubs. — Jeudi 25 mars, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Pontarlier.* — Travaux vicinaux et communaux. — 1er lot. Chemin de grande communication n° 48, de Champagnole à Neuchâtel. Travaux d'entretien pendant les années 1908 à 1912. Montant, 1.314 fr. 50. Cautionnement, 40 fr. — 2e lot. Chemin de grande communication n° 49, de Salins à Lausanne. Travaux d'entretien pendant les années 1908 à 1912. Montant, 2.656 fr. Cautionnement, 80 fr. — 3e lot. Syndicat d'éclairage électrique de Labergement-Sainte-Marie. Captage d'une source et établissement d'une conduite d'eau potable pour l'usine de Fourpéret. Montant, 1.631 fr. 49 Cautionnement, 55 fr. Auteurs du projet, MM. les Ingénieurs des ponts et chaussées. — 4e lot. Jougne. Installation du bureau de poste. Montant, 4.934 fr. 24 Cautionnement, 165 fr. Auteur du projet, M. Richard, architecte à Pontarlier. — 5e lot. Bians-les-Usiers. Reconstruction des cabinets d'aisances de l'école des garçons. Montant, 820 fr. Cautionnement, 30 fr. Auteur du projet, M. Richard, architecte à Pontarlier. — 6e lot. Les Fins. Réparations à la ferme de la Charrière. Montant, 1.833 fr. 87. Cautionnement, 65 fr. Auteur du projet, M. Painchaux, architecte, à Besançon. — 7e lot. Hôpital de Morteau. Réparations et agrandissement de la ferme du Mont de Grand'Combe. Montant, 3.062 fr. 30. Cautionnement, 105 fr. Auteur du projet, M. Chopard, architecte à Paris. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. Renseignements à la sous-préfecture.

Isère. — Samedi 27 mars, 3 h. — *Mairie de Vienne.* — Construction d'un égout en tuyaux de ciment destiné à recueillir les eaux du ruisseau Saint-Vincent et du quartier de la Sous-Préfecture. Montant, 11.000 fr. Cautionnement provisoire, 300 fr., définitif, 500 fr. — Tout entrepreneur désirant prendre part à l'adjudication devra déposer sa demande au secrétariat de la mairie, sept jours pleins à l'avance, ce délai sera réduit à quatre jours pour les entrepreneurs domiciliés à Vienne et déjà connus. Le certificat de capacité sera visé par l'architecte, directeur des travaux. — Les soumissions seront déposées à la mairie trois jours avant la date de l'adjudication. Renseignements à la mairie.

Isère. — Dimanche 28 mars, 11 h. — *Mairie de Saint-Aupre.* — Travaux communaux. Construction d'une école mixte pour le hameau de Saint-Aupre-le-Haut. Montant, 15.376 fr. 07. Cautionnement, 1.500 fr. — Visa, trois jours avant l'adjudication, par M. A. Vincent, architecte. Renseignements à la mairie et aux bureaux de M. A. Vincent, architecte, place Grenette, 24, à Grenoble.

Jura. — Prochainement. — *Préfecture.* — Travaux de bâtiment. Hospice départemental de la vieillesse. — 1er lot. Construction de trois pavillons. Montant, 38.238 fr. 83. — 2e lot. Construction d'une buanderie mécanique. Montant, 78.322 fr. 34. Auteur des projets, M. Sire, architecte. — Renseignements à la préfecture.

Loire. — Mardi 6 avril. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Manufacture d'armes de Saint-Etienne. Fourniture de bois de diverses essences. — 1er lot. Chêne, frêne, hêtre, verne, 24 mètres cubes. — 2e lot. Cormier, 6 mc. — 3e lot. Orme et tilleul, 16 mc. — 4e lot. Pin et peuplier, 23 mc. — 5e lot. Sapin et chevrons sapin, 52 mc. — 6e lot. Sapin, 4.200 mq. — 7e lot. Sapin, 3.000 mq. — 8e lot. Sapin, 3 000 mq. — 9e lot. Peuplier grisard, 65 mc. — 10e lot. Peuplier grisard, 65 mc. — 11e lot. Noyer étuvé, 25 mc. — Demandes d'admission au plus tard, le 26 mars, avant midi. Réadjudication éventuelle le 12 mai. Renseignements à la manufacture d'armes.

Saône-et-Loire. — Vendredi 26 mars, 2 h. — *Sous-préfecture de Châlon-sur-Saône.* — Saint-Didier en-Bresse. Construction d'un abri couvert et de privés à l'école mixte. Montant, 2.732 fr. 94. A valoir, 273 fr. 29. Total, 3.006 fr. 23. Cautionnement, 1/20. Frais, 115 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Larnoy, architecte, à Verdun-sur-le-Doubs, auteur du projet. — Renseignements à la sous-prefecture.

Saône-et-Loire. — Lundi 29 mars, 2 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Beaurepaire. Construction d'une caserne de gendarmerie. Montant du devis non compris imprévus, 28.807 fr. 83. Architecte auteur du projet au visa duquel les certificats doivent être soumis, M. Sallé, architecte du département à Mâcon. — Les pièces du projet sont déposées à la sous-préfecture, où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures à midi et de 1 à 5 heures du soir.

Saône-et-Loire. — Dimanche 4 avril, 9 h. — *Mairie d'Azé.* — Travaux communaux. Agrandissement du cimetière. Auteur du projet, M. Sallé, architecte, à Mâcon. Montant, 6.201 fr. 90. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Adjudication restreinte. Compagnie des chemins de fer départementaux du Rhône et de Saône-et-Loire. Ligne de Monsols à Cluny et de Monsols à la Clayette. Bâtiments à édifier dans les 18 gares, stations ou haltes desdites lignes. — 1re section. Terrassements, maçonneries, plâtres et crépis. — 2e section. Charpente, menuiserie, couverture. — 3e section. Peinture et vitrerie. — Les entrepreneurs pourront soumissionner : soit la totalité desdits bâtiments, soit un ou plusieurs bâtiments, soit une ou plusieurs des sections de l'avant-métré divisé comme ci-dessus. Pour prendre connaissance des projets, s'adresser à M. Mathieu, ingénieur à Monsols (Rhône), auquel les soumissions devront parvenir avant le 10 avril prochain.

Savoie. — Samedi 3 avril, 10 h. — *Préfecture.* — Travaux vicinaux en 10 lots. — On pourra prendre connaissance des diverses pièces du projet dans les bureaux de la préfecture.

Savoie. — Samedi 10 avril, 10 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1er lot. Termignon. Construction d'une digue sur le torrent du Doron. Auteur du projet, M. Carle, agent voyer à Lanslebourg. Montant, 25.800 fr. Cautionnement, 1.100 fr. — 2e lot. Saint-Georges-d'Hurtières. Renforcement d'une digue rive gauche de l'Arc. Auteur du projet, M. Lécrivain, conducteur des ponts et chaussées, à Saint-Jean-de-Maurienne. Montant, 28.600 fr. Cautionnement, 1.300 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication par l'architecte, auteur du projet. Renseignements à la préfecture (2e division).

Vaucluse. — Dimanche 21 mars, 2 h. 1/2. — *Mairie de Pertuis.* — Travaux communaux. Agrandissement de l'abattoir. Montant, 6.750 fr. Cautionnement, 350 fr. — Renseignements à la mairie.

Ministère de la Guerre. — Jeudi 25 mars. — *Mairie de Grasse.* — Service du génie. Travaux d'entretien des bâtiments militaires de la place de Grasse et dépendances, pendant six années, à compter du 1er avril 1909. Lot unique. Montant annuel, 1.200 fr. — Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à la chefferie du génie de Nice, 1, rue Ségurane, et à Grasse, chez le casernier (caserne des chasseurs), où on peut en prendre connaissance. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 12 mars 1909, au directeur du génie, à Nice. Pour tous autres renseignements, consulter les affiches.

Ministère de la Guerre. — Vendredi 26 mars. — *Mairie de Draguignan.* — Service du génie. Travaux d'entretien des bâtiments militaires de

la place de Draguignan et dépendances pendant six années à compter du 1er avril 1909. Lot unique. Montant annuel, 1.600 fr. — Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à la chefferie du génie, à Nice, 1, rue Ségurane, et à Draguignan, chez le casernier (caserne des Minimes), où on peut en prendre connaissance. Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 16 mars 1909, au directeur du génie, à Nice. Pour tous autres renseignements, consulter les affiches.

Ministère de la Guerre. — Mardi 30 mars, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Travaux à exécuter dans la place de Lyon pour l'entretien des bâtiments militaires et de la fortification, pendant les années 1909 et 1910. — Deuxième circonscription. Bâtiments militaires et ouvrages de fortification situés entre Saône et Rhône, en dehors de la commune de Lyon (le camp de la Valbonne excepté), y compris l'Ile-Barbe. — 2e lot. Charpente et menuiserie. Somme moyenne dépensée annuellement, 4.500 fr. — Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire à M. le Colonel, Directeur du Génie, à Lyon, quai Gailleton, 44, le jeudi 18 mars 1909, avant midi, les pièces énumérées aux articles 2 et 3 du cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux militaires et à l'article 5 de l'instruction sur les formalités d'adjudication sur les travaux militaires. — Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposés dans les bureaux de la Chefferie du génie de Lyon, quai Gailleton, 44, où les intéressés pourront venir en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir.

Ministère de la Guerre. — Mardi 30 mars, 2 h. 1/2. — *Hôtel de Ville de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Fournitures en 16 lots. — 1er lot. Sapin en voliges, 2 500 m. carrés. — 2e lot. Sapin en planches, 3.000 m. carrés. — 3e lot. Sapin en planches, 3.000 m. carrés. — 4e lot. Peuplier ordinaire en planches, 1.500 m. carrés. — 5e lot. Grisard en planches, 2.500 m. c. — 6e lot. Grisard en planches, 2.500 m. carrés. — 7e lot. Chêne en planches échantillonnées, 230 m. carrés. — 8e lot. Chêne en brins pour piquets, 1.000 m. carrés. — 9e lot. Chêne en plateaux, 20 m. cubes. — 10e lot. Chêne en plateaux, 30 m. cubes. — 11e lot. Orme en plateaux, 30 m. cubes. — 12e lot. Tilleul en plateaux, 10 m. cubes. — 13e lot. Frêne en plateaux, 20 m. cubes. — 14e lot. Moyeux en orme tortillard, 200 m. cubes. — 15e lot. Rais en acacia, 2 500 m. cubes. — 16e lot. Frêne en brins pour timons, 200 m. cubes. — Le cahier des charges relatif à cette fourniture est déposé dans les bureaux de l'atelier de construction de Lyon, 2, rue Bichat, ainsi que toutes les pièces se rapportant aux adjudications et marchés. On peut en prendre connaissance tous les jours. Eventuellement, une séance de réadjudication aura lieu le 23 avril 1909, à la même heure et au même lieu. Un exemplaire du cahier des charges sera adressé aux négociants qui en feront la demande au directeur de l'atelier de construction de Lyon, par lettre affranchie.

SPECTACLES

GRAND-THÉATRE Mardi 16, *Louise.* — Mercredi, *Guillaume Tell.* — Jeudi, *la Vie de Bohême.*

CÉLESTINS Mardi 16 et mercredi 17, continuation des représentations de M. Etiévant et Mmes Dorsy et Bérangère, dans *les Vainqueurs.* — Jeudi 18, à 2 h. 1/2, matinée de famille à prix réduits, *l'Abbé Constantin.* — Très prochainement le grand succès actuel des Nouveautés, *Une grosse Affaire.*

SCALA Ce soir, dernière représentation de : *les Grands.* Mercredi, avec *Mariage d'Etoile,* aura lieu la création d'une pièce en un acte, d'un auteur lyonnais, M. le Dr Chazal : *A louer garçonnière.*

CASINO-KURSAAL Vendredi 19 mars, première de : *la Belle de New-York,* la plus belle de toutes les opérettes de music-hall, créée au Moulin-Rouge de Paris, reprise à l'Olympia a obtenu un succès énorme, ainsi que dans tous les grands concerts.

HORLOGE Dernières de l'inénarrable vaudeville militaire, *Plumard et Barnabé.* — Jeudi, relâche en matinée et en soirée, pour les répétitions générales de *Mme Cantharide,* fantaisie opérette à grand spectacle, qui tiendra sûrement l'affiche pendant longtemps.

EXPOSITION DE LA SOCIETE LYONNAISE DES BEAUX-ARTS (22e Salon annuel). Palais municipal, quai de Bondy, 8. — Ouverte tous les jours de 9 h. du matin à 5 h. (lundi et vendredi, ouverture à 10 h.). Entrée : 0,50, le vendredi, 2 fr.

THÉATRE PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlee). — Spectacle choisi pour les familles. Tous les jours, avec orchestre symphonique, en matinée, séances d'une heure, de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

PANORAMA DE MADAGASCAR prise de Tananarive par les troupes du général Duchesne (30 septembre 1905). Œuvre du peintre L. Tinayre, boulevard Pommerol, près la gare des Broteaux et le parc de la Tête-d'Or, — Entrée permanente de 9 heures du matin à la nuit

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 51401

Pour bénéficier de la **PRIME de 1 fr. 50** *en Billets de Loteries autorisées*

ACHETEZ PARTOUT LA ACHETEZ PARTOUT

NOUVELLE POCHETTE POPULAIRE

Contenant 6 Billets de Loteries

5 Billets HOPITAL DE GRANDRIS ✻ 1 Billet FEMMES PAUVRES

Vendue 2 fr.

de la valeur réelle de 3 fr. 50

180.000 FRANCS DE LOTS

Vendue 2 fr.

Premier Tirage : 15 MARS Prochain

Pour recevoir par correspondance, adresser mandat-poste avec enveloppe affranchie à 0 fr. 20 par pochette à l'**AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon,** et dans ses succursales de Saint-Étienne, Grenoble, Mâcon, Valence, Clermont Ferrand, Dijon, Chalon-sur-Saône, Bourg, Chambéry, Voiron, Romans, Roanne, Besançon, Moulins, Annecy, Vienne et Montluçon.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes tableaux, etc. Entrepositaire J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 *bis*, LYON

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun. tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

SOL SANS JOINTS

CHEVA. — Paul JACCAUD, 49, rue de la République, Lyon.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLATRERIE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES. PROST FRÈRES, fabricant Jean-Claude PROST, succes', à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & Cie

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés ou sculptés.

BALUSTRADES à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

DEMANDEZ PARTOUT

RHUM MARQUISAT

SUPERIOR QUALITY

Old Rum from Jamaïca Plantations

Le *RHUM MARQUISAT* se recommande tout spécialement aux gourmets par son arôme délicieux et la finesse de son goût.

Le *RHUM MARQUISAT* ne craint pas d'être comparé aux meilleures marques lancées à ce jour.

Dépôt général : H. & F. PIROIRD Frères, 10. Rue Grenette, LYON

En vente dans toutes les bonnes Maisons de Liqueurs et d'Epicerie fine

BIEN EXIGER LA MARQUE

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES — LATTES.
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT
TUYAUX GRÈS ET POTERIE
TUILES, marques "*BOURGOGNE SUPÉRIEURE*" et "*CHARAVAY*"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Villette, LYON

REPRODUCTION

E. ACHARD

des **plans** et **dessins** en traits noirs et de toutes couleurs sur **fond blanc**, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir.

3, rue Fénelon Téléph. 37.72 - **LYON**

Le meilleur marché sur place et le plus rapide de la Région

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la *déduction des dettes civiles et commerciales* et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par P. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre

Prix : 2,25; par la poste : 2.40

Le Meilleur Marché des Guides illustrés

PETIT GUIDE DE LYON

En vente chez tous les Libraires

Prix : 0 fr. 50

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : Six millions huit cent mille francs

Assurances individuelles. — **Assurances des domestiques.** — Assurances agricoles. — Assurances des automobiles, chevaux et voitures. — Assurances commerciales et ouvrières.

PAULE et TURPEAU, agents généraux
39, rue de la Bourse, LYON, Téléphone 25-09

PAUL JACCAUD

Bureau Technique

BÉTON ARMÉ

Système de Vallière

Brevet Français 305,112, S. G. D. G.

SOL SANS-JOINTS "CHEYA"

DÉPOSÉ

Fosses et Epurateurs Septiques

SYSTÈME JACCAUD BREVETÉ

PROJETS ET DEVIS GRATUITS

49, Rue de la République, 49

LYON

Usine : Route de Genas